



## Conseil économique et social

Distr. générale  
21 décembre 2012  
Français  
Original: anglais

---

### Commission économique pour l'Europe

#### Comité des transports intérieurs

#### Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules

##### 159<sup>e</sup> session

Genève, 12-15 mars 2013

Point 4.9.7 de l'ordre du jour provisoire

**Accord de 1958: Examen de projets d'amendements  
à des Règlements existants, proposés par le GRE**

### **Proposition de complément 8 à la série 01 d'amendements au Règlement n° 45 (Nettoie-projecteurs)**

#### **Communication du Groupe de travail de l'éclairage et de la signalisation lumineuse\***

Le texte ci-après a été adopté par le Groupe de travail de l'éclairage et de la signalisation lumineuse (GRE) à sa soixante-huitième session (ECE/TRANS/WP.29/GRE/68, par. 34). Il est fondé sur le document ECE/TRANS/WP.29/GRE/2012/4, non modifié. Il est soumis au Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29) et au Comité d'administration (AC.1) pour examen.

---

\* Conformément au programme de travail du Comité des transports intérieurs pour la période 2010-2014 (ECE/TRANS/208, par. 106, et ECE/TRANS/2010/8, activité 02.4), le Forum mondial a pour mission d'élaborer, d'harmoniser et de mettre à jour les Règlements en vue d'améliorer les caractéristiques fonctionnelles des véhicules. Le présent document est soumis dans le cadre de ce mandat.

*Paragraphe 3.3.5, lire:*

«3.3.5 Pour chaque type de projecteur, un échantillon destiné à l'installation du côté gauche du véhicule et un échantillon destiné à l'installation du côté droit du véhicule complets, avec le ou les projecteurs correspondants installés comme décrit au paragraphe 3.3.1, soit sur un ou des montages d'essai appropriés, soit sur un ou des véhicules représentatifs du ou des types à homologuer, de manière à permettre le fonctionnement normal du dispositif et du ou des projecteurs. Dans le cas de projecteurs destinés à la circulation à droite et à la circulation à gauche, il est suffisant d'essayer un seul jeu de projecteurs destinés à la circulation à droite ou à la circulation à gauche;».

---